



Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie

Synthèse du projet

Ce projet a été financé par la Région Occitanie dans le cadre
l'appel à projet Recherche et Société(s) 2019 sous le numéro 19015258.

Synthèse du projet Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie (2020-2022)

Ont participé au projet :

Isabelle Duvernoy, UMR AGIR
Amélie Gonçalves, UMR AGIR
Françoise Jarrige, UMR Innovation
Laura Michel, UMR CEPEL
Claire Néel, Université Montpellier III/ UMR Innovation
Coline Perrin, UMR Innovation
Pascale Scheromm, UMR Innovation
Christophe-Toussaint Soulard, UMR Innovation

Recrutés sur le projet :

Orlane Rouquier, ingénieure d'étude contractuelle
Simon Vonthron, ingénieur de recherche contractuel
Boris Merville, étudiant Master 2, stagiaire
Matthieu Moran, élève ingénieur, stagiaire
Louis Guillon, étudiant Master 2, stagiaire
Julie Solans, étudiante Master 2, stagiaire

Sommaire

Sommaire	1
Présentation du projet	2
Contexte de la recherche	2
Objets de recherche.....	2
Organisation générale du projet.....	3
Synthèse des résultats du projet.....	4
Lot 1. Panorama régional des initiatives et des projets alimentaires territoriaux en 2020	4
Objectif et méthodes.....	4
Des initiatives candidates au PNA concentrées en ville (période 2014 - 2019).....	4
Diversité des modes de gouvernance alimentaire des PAT	5
La gouvernance : un thème omniprésent dans le discours	5
Conclusion.....	6
Lot 2. Etude de cinq projets alimentaires territoriaux : des gouvernances en construction pour reterritorialiser les systèmes alimentaires	7
Objectif et méthodes.....	7
Des initiatives locales au projet alimentaire territorial	7
Vers quels systèmes alimentaires territoriaux ?.....	8
La construction de la gouvernance des PAT	8
Conclusion.....	9
Lot 3. Les légumeries, nouveaux acteurs de la relocalisation de l'alimentation.....	10
Objectif et méthodes.....	10
Sur le plan opérationnel : des activités qui tendent à se diversifier	10
Un important travail d'intermédiaire entre l'amont et l'aval.....	10
Des stratégies spatiales multiformes peu sensibles aux découpages administratifs.....	11
Conclusion.....	12
Lot 4. Acteurs de l'intervention sociale et alimentation : pratiques, représentations et intégration dans les Gouvernances Alimentaires Territoriales.....	13
Objectif et méthodes.....	13
L'alimentation n'est pas au cœur du travail social	13
Mais l'alimentation est utilisée comme levier d'accompagnement des publics	13
Les spécificités des espaces ruraux en matière d'intervention sociale alimentaire	14
La place de l'intervention sociale dans les PAT : entre soutien et portage de projets sociaux.....	14
Conclusion.....	14
Conclusion.....	16
Références	17

Présentation du projet

Le projet Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie visait à étudier la recomposition de systèmes alimentaires locaux par des initiatives territoriales, qu'elles soient issues de politiques publiques (projets alimentaires territoriaux (PAT) notamment) ou portées par d'autres acteurs. La question initiale du projet était de distinguer des formes de gouvernance alimentaire en fonction de leur capacité à intégrer les différents maillons du système alimentaire et la diversité de ses acteurs, notamment ceux absents ou peu visibles dans les projets territoriaux.

Contexte de la recherche

Ce projet s'est intéressé à la recomposition des systèmes alimentaires sous l'impulsion d'un large mouvement social et politique pour relocaliser l'alimentation et écologiser sa production. Ce changement d'échelle et de pratiques est actuellement un processus fragmenté qui est porté parfois par des acteurs institutionnels mais qui se manifeste également par des initiatives entrepreneuriales et d'organisations citoyennes. Ce processus reconfigure les systèmes alimentaires (Bonnefoy et Brand 2014; Brand et al. 2017). Il crée localement et multiplie les liens entre les maillons du système alimentaire : agro-fouritures, production, transformation, distribution, accès, consommation, stockage, gestion des déchets (Pillon 2011).

En France, suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les collectivités territoriales et leurs groupements ont été encouragés à formaliser des projets alimentaires territoriaux (PAT) par des dispositifs de financement (appels à projet du Programme National pour l'Alimentation) et de reconnaissance par le Ministère de l'agriculture (labellisation). Si ces projets étaient encore peu nombreux au niveau national en 2021, l'Occitanie faisait partie des régions où ils ont été le plus vite adoptés (Guillot et Blatrix, 2021). Une partie des recherches a été dédiée à l'analyse de ces projets. Malgré leur importance, ceux-ci ne résumant pas la variété des initiatives dans le champ de la territorialisation de l'alimentation, ce qui nous a conduit à analyser également l'activité d'autres acteurs qu'ils soient privés ou publics.

Objets de recherche

Cette recherche a porté plus particulièrement sur les gouvernances alimentaires territorialisées qui se mettent en place en Occitanie. Nous entendons par « gouvernance » une situation de collaboration entre acteurs variés, ajustant dans leurs interactions les modalités et le sens de leur action pour répondre à un objectif. En science politique, la gouvernance renvoie aux liens entre les institutions et la société et aux conditions – en particulier les coordinations entre une diversité d'acteurs – qui rendent possible une action publique efficace (Le Gales 1995). En économie, elle renvoie d'abord aux incitations et mécanismes de coordination au sein des entreprises et entre elles. Nombreux sont aujourd'hui les travaux qui se nourrissent des apports de la science politique pour élargir l'analyse. Ils s'intéressent par exemple à l'insertion des acteurs économiques dans la construction et gestion de l'action publique, en particulier dans les dynamiques de développement territorial (Torre et Traversac 2011). Pour la géographie, l'emprunt du terme gouvernance » et des réflexions développées en sciences politiques permet d'analyser les reconfigurations des territoires et des territorialités par les nouveaux modes de coordinations entre acteurs et les nouveaux modes d'allocation et de gestion des ressources.

Plusieurs travaux ont été consacrés, ces dernières années, aux gouvernances alimentaires territoriales et aux acteurs qui y participent (Darrot et al., 2022 ; Loudiyi, 2020). Leur mise en place est en effet identifiée comme clé pour reterritorialiser l'alimentation et pour construire un système alimentaire prenant en charge une diversité d'enjeux. Ce projet s'est focalisé sur les interactions construites ou favorisées : entre types d'acteurs, entre maillons du système alimentaire, entre lieux et échelles. Etudier les gouvernances alimentaires territorialisées permet d'approcher le processus de construction de différents modèles de systèmes alimentaires locaux, en identifiant la diversité des acteurs qui y participent, les enjeux qu'ils prennent en compte, les maillons du système alimentaire représentés et/ou considérés, ou bien absents et/ou invisibles.

Reterritorialiser l'alimentation suppose de reconfigurer les liens entre maillons du système alimentaire, par exemple entre production et consommation, au niveau des territoires. Ce qui pose la question des liens directs qui se créent mais également des structures qui se positionnent comme intermédiaires pour construire et fluidifier ces relations (Noel et al., 2019 ; Le Velly et al., 2020).

Enfin, si l'alimentation devient l'objet de politiques territoriales dédiées, elle peut être abordée via d'autres dispositifs d'action publique à l'échelle des territoires, telle que la lutte contre la précarité sociale. La question qui se pose alors est celle des modalités d'articulation de politiques publiques.

Organisation générale du projet

Le projet a été structuré autour de quatre lots de recherche articulés, en amont, par la construction d'une grille d'analyse commune, et, en aval, par la construction collective d'une image de la diversité des gouvernances alimentaires observées à l'échelle régionale.

Le lot 1 a dressé un panorama régional des systèmes alimentaires territorialisés en construction (sur la période 2014-2019), dont les PAT, à partir d'une analyse documentaire. Il a permis de mieux comprendre la politique de mise en place de ces projets et d'en proposer un premier panorama régional, qui a servi à situer les études de cas des lots 2 à 4 dans la diversité des situations régionales. Ces derniers lots ont été consacrés à des études de cas qui ont enrichi ce premier panorama.

Le lot 2 a analysé en profondeur une sélection de cinq projets alimentaires territoriaux, déjà mis en œuvre ou encore en construction, portés par des collectivités territoriales de différents types. Pour en analyser la gouvernance, il a examiné les différents acteurs présents et l'évolution de leurs contributions, les maillons du système alimentaire et leurs liens, les formes de coordination entre actions et leurs échelles.

Les lots 3 et 4 se sont intéressés aux initiatives et activités d'acteurs souvent peu intégrés à ces PAT (Macé 2017), mais œuvrant à répondre à des enjeux alimentaires qui y sont identifiés : approvisionnement de proximité de la restauration collective, lutte contre la précarité alimentaire. Le lot 3 s'est concentré sur un type d'intermédiaire de la transformation approvisionnant en produits locaux la restauration collective : les légumeries. Il s'agissait alors de mieux cerner la nature de ces structures, mieux comprendre les tâches qu'elles accomplissent et le rôle qu'elles jouent dans la relocalisation des approvisionnements en légumes transformés. Le lot 4 s'est quant à lui intéressé aux acteurs de l'insertion sociale. Il s'agissait alors d'analyser l'implication d'acteurs venant en aide aux populations en difficultés économiques et sociales dans le champ de l'alimentation, et d'étudier comment les inégalités sociales d'accès à une alimentation saine sont prises en compte dans les projets territoriaux.

Les études de cas des lots 2 et 4 ont été positionnées dans des territoires ruraux et des villes moyennes et petites d'Occitanie, dans trois départements : Tarn, Aude, Hérault. Les études de cas du lot 3 ont porté sur des intermédiaires basés dans quatre départements : Gers, Hérault, Tarn et Tarn et Garonne. Ce choix d'études de cas permet d'inscrire le projet en complément des recherches déjà menées par les deux UMR sur les deux métropoles régionales (Michel et Soulard 2017; Duvernoy et Soulard 2020 ; Duvernoy, 2018).

En complément de ces quatre lots de recherche, le lot 0 avait pour objectif d'assurer la coordination et le suivi du projet.

Synthèse des résultats du projet

Lot 1. Panorama régional des initiatives et des projets alimentaires territoriaux en 2020

Orlane Rouquier et Christophe Soulard

Objectif et méthodes

Le lot 1 du projet visait à dresser un panorama régional des actions locales pour territorialiser le système alimentaire. Ce panorama avait deux finalités : 1) construire une typologie des modes de gouvernance de ces actions à l'échelle régionale ; 2) raisonner la sélection de cas d'études pour les lots 2, 3 et 4.

L'analyse a porté sur :

- les initiatives candidates au PNA et ayant pour objectif de répondre aux enjeux agricoles et alimentaires d'un territoire à travers une démarche de coordination/ mobilisation d'acteurs publics et privés du système alimentaire (collectivités locales, monde agricole et alimentaire, associations, société civile, etc.), et pouvant mobiliser des financements variés (Europe, Région, financeurs privés, autofinancement...).

Cette analyse a concerné les dossiers de candidature aux appels à projet du PNA de 2014 à 2019 pour la région Occitanie, soit 149 initiatives. Ces dossiers concernaient l'élaboration de PAT mais également des actions portant sur des thématiques ciblées des appels à projets du PNA. L'analyse textuelle, dont une partie a été réalisée avec le logiciel Iramuteq, a permis de repérer les visions et principes d'action mis en avant dans les textes de candidature, ainsi que la manière dont la gouvernance est présentée.

- les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) reconnus officiellement (soit lauréats à l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation (PNA) pour les PAT, soit labellisés par le Ministère de l'agriculture).

L'analyse des documents de présentation des PAT (dossiers de candidature au PNA¹, DRAAF, fiches RnPAT, sites internet, chartes, rapports, etc.) a été conduite pour 24 des 31 PAT d'Occitanie existant en mai 2020. Cette analyse a été menée à partir d'une grille d'analyse de la gouvernance adaptée de Petrella et Richez-Battesti (2012) qui identifie quatre types de gouvernance : publique, multilatérale, citoyenne et quasi marchande (tableau1). Des monographies de PAT d'Occitanie illustrant les types de gouvernances identifiés ont également été réalisées.

Des initiatives candidates au PNA concentrées en ville (période 2014 – 2019)

En Occitanie, les initiatives candidates au PNA et les PAT abondent depuis ces dernières années, guidées par les appels à projet PNA dont les financements, partenaires, structures concernées et champs d'action se diversifient depuis 2014.

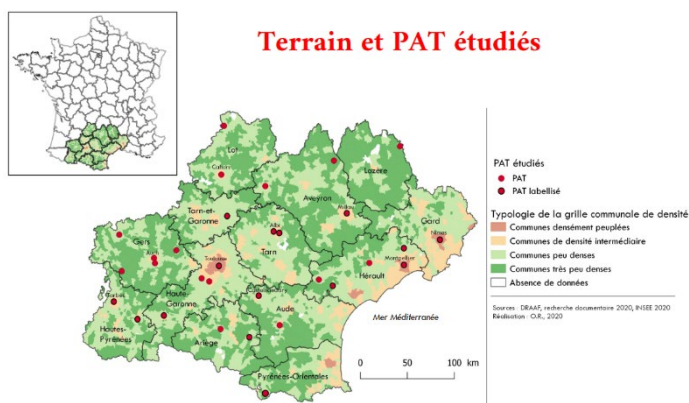
L'étude des 149 candidatures PNA de la période 2014-2019 montre une concentration des initiatives en ville, et plus particulièrement dans les deux métropoles de Toulouse et Montpellier, qui regroupent à elles seules près de la moitié des candidatures. Les territoires ruraux comme l'Aubrac et la Lozère rassemblent quant à eux peu de candidatures. (Les 31 PAT existant en mai 2020 sont eux répartis sur l'ensemble du territoire.)

La moitié de ces 149 candidatures est portée par des associations, avec toutefois un faible taux de succès (5 initiatives financées sur 73 présentées). Seules 17 candidatures ont été lauréates des appels à projets du PNA 2014-2019, avec là aussi une répartition plutôt en faveur des grandes villes. La majorité (10/17) des initiatives lauréates a été portée par des collectivités territoriales ou leurs groupements (EPCI, pays, PNR) engagés dans la création de projets alimentaires territoriaux.

¹ L'accès à l'ensemble des dossiers de candidature PNA pour la période 2014-2019 a été permis par l'établissement d'une convention entre la DRAAF Occitanie et INRAE le 11 juin 2020.

Diversité des modes de gouvernance alimentaire des PAT

Parmi les 24 PAT analysés, 17 se réfèrent à un des quatre types de gouvernance décrits dans la littérature et sont présentés dans le tableau ci-après. 7 cas relèvent de formes hybrides de gouvernance entre les différents types. La gouvernance multilatérale (8 cas) apparaît comme la plus fréquente. Sa particularité repose notamment sur son fonctionnement horizontal et pluri-acteurs, facilitant le dialogue et la coopération. A l'inverse, la gouvernance publique (4 cas) mise en œuvre dans certains territoires a montré que des asymétries de pouvoir et l'exclusion de certains groupes d'acteurs pouvaient ralentir, voire nuire au projet.



Ce travail a aussi révélé la faible présence de PAT portés par des acteurs économiques et associatifs. Les quelques projets identifiés mettent cependant en œuvre des formes de gouvernance innovantes, notamment par leur capacité à intégrer les acteurs rarement impliqués, tels que les GMS, et à faire valoir des intérêts peu reconnus.

Ainsi, les modalités de gouvernance mises en œuvre dans les territoires s'inscrivent comme un processus itératif, instable et de temps long. La typologie réalisée à un instant t, sur une base documentaire, ne permet pas de saisir la dimension processuelle de la gouvernance.

Tableau 1. Définition de quatre types de gouvernance (adapté de Petrella et Richez-Battesti 2012)

	Gouvernance citoyenne, participative, bottom-up	Gouvernance multilatérale	Gouvernance publique, top-down	Gouvernance quasi-marchande
Acteurs	Pluralité acteurs, prépondérance acteurs associatifs, société civile	Pluralité acteurs	Prépondérance acteurs publics, acteurs économiques peu présents (voire absents)	Pluralité acteurs, prépondérance acteurs économiques/ à but lucratif
Éléments motivant la mise en œuvre de l'IPAT	Volonté de faire valoir des intérêts non reconnus	Consensus/ coproduction ensemble des acteurs	Recommandations Etat, lois...	Volonté de faire valoir des intérêts particuliers
Définition des objectifs	Débat public, interpellation	Consultation, négociation, compromis	Acteurs publics ont une posture de tuteur, d'autorité	Basés sur la demande présente sur le marché
Instances, modalités de coordination	Horizontal (ateliers participatifs réguliers, coopérations...), acteurs publics pas forcément très présents	Hybride (vertical et/ou horizontal)	Vertical (instances publiques ++)	Horizontal (avec présence de concurrence)
Financements	Mixtes par projet ou absents	Mixtes (notamment LEADER)	Subventions Etat (et/ou services déconcentrés Etat) ++	Mixtes/ prestataires privés ++

La gouvernance : un thème omniprésent dans le discours

L'univers sémantique de la gouvernance est omniprésent dans les réponses des 149 candidats aux appels à projet PNA. En cohérence avec les attentes des appels à projet, les termes employés laissent penser que la gouvernance mise en avant par les projets serait assez horizontale/multilatérale, car prônant le collectif, la concertation, la mobilisation de partenaires, etc. Le discours développé par les associations est principalement tourné vers l'aval du système alimentaire quand celui des intercommunalités est centré sur l'action publique locale, et celui des territoires de projets est plus

systémique et ancré au territoire. Peu de discours traitent des maillons du système alimentaire tels que la transformation et le recyclage/ la valorisation des déchets, qui renvoient à une entrée plus technique du système alimentaire (avec notamment la question des infrastructures).

Conclusion

L'étude des réponses aux appels à projet PNA met en évidence une diversité des modèles de gouvernance élaborés par les acteurs des territoires pour conduire des politiques alimentaires territorialisées en Occitanie. Elle montre aussi le poids prépondérant des collectivités territoriales dans ces démarches bien qu'une dimension partenariale, voire citoyenne, soit récurrente. Cependant, cette analyse étant basée sur des déclarations au-préalable, elle ne permet pas de rendre compte de l'effectivité des gouvernances mises en place ni de leur évolution au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets. Les études de cas développées par la suite (Lot 2) permettront de suivre la mise en œuvre des modalités de gouvernance de PAT et leur évolution au cours du temps.

Par ailleurs, ce panorama général révèle des échelles de gouvernance diversifiées : des territoires de projets (en particulier Pays et PNR), des territoires administratifs (EPCI) mais aussi quelques réseaux d'acteurs, plus rares. Cette diversité d'échelles auxquelles sont conduites ces démarches territoriales soulève des questions d'articulation avec d'autres politiques connexes (notamment environnementales, sociales et de santé) qui peuvent être menées à d'autres échelles (Banzo et al., 2022).

Pour aller plus loin :

Rouquier O. et Soulard C.T. 2022. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : des outils pour gouverner les transitions vers des systèmes alimentaires durables ? *Webinaire de fin du projet Gouvernances alimentaires territorialisées en Occitanie*. 24 novembre 2022. En ligne. <https://hal.inrae.fr/hal-03906082>.

Lot 2. Etude de cinq projets alimentaires territoriaux : des gouvernances en construction pour reterritorialiser les systèmes alimentaires

Isabelle Duvernoy, Françoise Jarrige, Amélie Gonçalves, Boris Merville et Julie Solans

Objectif et méthodes

Le lot 2 du projet, conduit en 2020, a consisté en l'étude de cinq projets alimentaires, en cours d'élaboration ou déjà mis en œuvre, portés par des collectivités territoriales (villes d'Albi et de Castelnaudary) ou leurs groupements (communauté d'agglomération du Grand Narbonne, PETR Pays Cœur d'Hérault et du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides) dans trois départements : Aude, Hérault et Tarn. La partie rétrospective de notre étude démarre/remonte pour la plupart des territoires aux alentours de 2010, avec l'engagement des premières actions concernant le système alimentaire. Le tableau 2 indique les dates de financement par le PNA, que ce soit à l'appel à projet national ou régional, et de reconnaissance des PAT proprement dits.

Tableau 2 : Territoires étudiés, dates de financement à l'appel à projet PNA et de labellisation du PAT

Territoire étudié	Financement PNA	Labellisation PAT
Grand Narbonne	-	2022
Albi	2017	2020
Castelnaudary (inter PAT avec Haute Vallée de l'Aude pour actions 2019-2020)	2018 (DRAAF Occitanie)	2018
Pays Cœur d'Hérault (PCH)	2020	2021
Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PT AB)	-	2018

L'étude a porté sur :

- la dynamique des projets et de leur émergence
- le contenu des projets, les interactions qu'ils favorisent entre composantes du système alimentaire local
- les types d'acteurs participant à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des projets et le type de gouvernance mise en place

Ces études ont mobilisé 52 entretiens semi-directifs auprès des agents et élus des collectivités, des agents des organisations agricoles, d'acteurs associatifs etc., et une analyse documentaire (documents publics se rapportant au projet ou au territoire, documents internes, articles de presse, posts de blogs ou de comptes Twitter et mémoires d'étudiants). Pour chaque étude de cas, une chronique de dispositif (Paoli et Soulard, 2003) synthétise les étapes du projet et le contexte de son déroulement, les actions et acteurs principaux, ainsi que les images qu'il mobilise, voire les controverses qu'il suscite. Les finalités identifiées de chaque projet sont positionnées sur une schématisation du système alimentaire détaillant ses composantes, et également sur le schéma proposé par Viljoen et Wiskerke (2012) détaillant les enjeux territoriaux auquel le projet répond. Le système d'acteurs identifié en 2020 est représenté sous forme de sociogramme (cf. focus).

Des initiatives locales au projet alimentaire territorial

Les cinq études de cas montrent que, pour chaque territoire, l'élaboration de PAT s'inscrit dans une trajectoire longue d'introduction de problématiques alimentaires dans la politique locale. Cette trajectoire peut être marquée par des essoufflements momentanés mais aussi des relances et des amplifications, souvent à l'occasion de l'arrivée de nouveaux élus qui vont en favoriser le « portage politique ». Au début des années 2010, la question du développement des circuits courts est centrale pour les Pays ruraux mais apparaît également dans les villes comme Narbonne ou Albi. A Castelnaudary, au contraire, ce sont des préoccupations de santé de la population qui orientent la réflexion. Au milieu des années 2010, le contexte législatif et les incitations publiques (loi Egalim, puis appel à projet PNA) mettent au centre de la réflexion l'approvisionnement de la restauration collective, ce qui se traduit par des premières actions (décision de

construction d'une nouvelle cuisine centrale à Albi qui permet le traitement de produits bruts, engagement ponctuel de chargés de mission approvisionnement local de la restauration collective au PT Albigeois et Bastides). La construction d'un PAT, et le cas échéant la candidature aux appels à projet PNA, marquent l'élargissement des problématiques avec l'introduction d'actions répondant à des finalités plus diversifiées. L'embauche d'un chargé de mission dédié est souvent un bon indicateur de l'importance accordée à la politique alimentaire. Elle permet en effet de la concrétiser en développant la capacité d'animation de la politique, de réunir ses acteurs, d'élargir le champ des actions envisagées tout en les inscrivant dans un programme plus global, et de veiller à leur financement et à leur suivi. A l'inverse, dans certains cas, comme dans le Grand Narbonne, le manque de moyens dédiés a pu retarder l'engagement dans un PAT.

Vers quels systèmes alimentaires territoriaux ?

Le système alimentaire local qui est visé par ces projets repose majoritairement sur la reconstruction d'un lien direct à l'échelle locale entre production et consommation. Mais toutes les composantes des circuits alimentaires ne sont pas également considérées.

Ces projets alimentaires accentuent la réflexion sur le maintien ou le renouveau de l'agriculture dans les territoires, en cherchant à y réintroduire les productions maraîchères. Outre la ville d'Albi, qui a directement acheté des terres où installer des maraîchers, les autres territoires identifient les parcelles agricoles qui y seraient favorables et lancent des réflexions pour y favoriser l'installation (PT AB, Castelnaudary, PCH) ou accompagnent l'implantation d'espaces tests agricoles (Grand Narbonne). En revanche, c'est seulement dans certains projets que les autres productions plus présentes dans le territoire font l'objet d'actions programmées (Grand Narbonne, Castelnaudary). La question des modes de production agricole à favoriser a parfois été abordée mais souvent pour laisser la place dans le PAT à des visions qui se veulent consensuelles et inclusives.

Une grande part des actions vise à favoriser la consommation de produits locaux. L'approvisionnement de proximité de la restauration scolaire reste un objectif central auquel plusieurs actions sont dédiées, qui permet par ailleurs de développer des actions d'éducation à l'alimentation et de lutte contre le gaspillage alimentaire. D'autres actions s'adressent toutefois à d'autres publics : promotion des produits locaux (par exemple les céréales, les haricots à Castelnaudary), connaissance des exploitations agricoles (rencontres entre producteurs et consommateurs à Albi ou dans le PT AB), création ou renforcement des marchés de producteurs (Albi, Grand Narbonne, Castelnaudary). Le Grand Narbonne développe également l'offre de produits locaux sur ses sites touristiques et patrimoniaux.

Le développement d'outils collectifs de transformation pour les producteurs locaux (légumeries dans l'inter-PAT et PCH, ateliers de transformation de produits animaux (PCH, Inter-PAT), projet de conserverie (Albi)) s'inscrit également dans cette volonté de construire des circuits de proximité que ce soit à destination de la restauration collective ou d'autres débouchés locaux. En revanche, les acteurs plus traditionnels de la transformation (artisans ou industriels) sont très peu présents dans ces projets alimentaires, même s'ils peuvent être représentés dans leurs comités de pilotage. Il en va de même des acteurs classiques de la distribution alimentaire, si on excepte le cas du PT AB qui, suite à son diagnostic de consommation, cible les épiceries de village pour l'approvisionnement de leurs habitants en produits locaux.

Les autres enjeux du système alimentaire, en termes de santé, d'environnement ou sociaux semblaient abordés de façon plus périphérique dans les programmes d'action, souvent par la continuation d'actions déjà présentes portées par des acteurs associatifs. A contrario, les préoccupations de santé de la population ont été structurantes dans la constitution du PAT de Castelnaudary. L'articulation entre projets territoriaux, notamment du PAT et de documents axés sur d'autres enjeux, comme les Plans Climats Air Energie Territoriaux ou les Contrats Locaux de Santé, pourrait être l'occasion de faire émerger une vision plus large du système alimentaire du territoire, au-delà d'une vision de circuit alimentaire local (Doernberg et al., 2019 ; Hospes et Brons, 2016).

La construction de la gouvernance des PAT

Sur les terrains que nous avons étudiés, les PAT ont pu être mis en place en peu d'années, notamment en raison des actions déjà présentes développées par une multiplicité d'intervenants. Les collectivités territoriales, grâce à la diversité de leurs compétences légales, de leurs connaissances des acteurs du territoire, et par les recrutements d'agents dédiés, ont alors pu jouer un rôle de pivot (Darrot et al., 2022) pour recenser et assembler les actions déjà présentes, en soutenir

de nouvelles pour les compléter, en vue notamment de correspondre aux critères des appels à projet, et les intégrer dans une vision plus globale et programmatique.

Portés par des villes ou des intercommunalités, la gouvernance des projets observés emprunte des caractéristiques à la gouvernance publique (Petrella et Richez-Battesti, 2012), avec des territoires fortement impliqués dans l'engagement dans le projet, le choix et la coordination des actions et dans l'instauration des cadres de cette coordination (comité de pilotage, processus de validation). Ces acteurs manquent néanmoins des compétences et de l'expérience pour aborder seuls ces nouveaux domaines d'action. Nous avons donc pu observer dans ces cas d'étude des modes de gouvernance partenariaux/multilatéraux avec les organisations professionnelles agricoles, notamment les chambres d'agriculture. A Castelnaudary, le Grand Narbonne ou le PT AB, cette dimension partenariale a été facilitée par l'implication de représentants de ces organismes dans les instances territoriales (conseil municipal, conseil de développement, commission agriculture) voire implication directe d'agents dans l'animation du projet. Par ailleurs, les institutions agricoles locales, telles que la chambre d'agriculture et le lycée agricole, peuvent faire valoir leur expertise technique pour l'accompagnement des actions dans leurs domaines de compétence (installation et formation agricoles, notamment) et ainsi affirmer leur place dans la construction du PAT, comme à Albi.

Pour autant, d'autres acteurs sont présents dans ces projets, tout en étant dans une position moins centrale. La société civile (associations notamment) est historiquement impliquée dans certaines actions reprises dans le PAT ou peut intervenir comme prestataires dans des actions nouvelles. De la même façon, les organisations défendant une agriculture paysanne vont porter ou s'impliquer dans certaines actions ou certains domaines d'action sans toujours s'impliquer dans la gouvernance du projet. Pourtant, dans le PCH, après une première étape suivie d'un essoufflement du projet, c'est l'élan de la société civile via le rôle moteur du Conseil de Développement qui engendre une nouvelle démarche de construction d'un système alimentaire territorial durable, avec notamment l'organisation des « états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables » évoquant des caractéristiques d'une gouvernance citoyenne, participative, bottom up.

Conclusion

Ces cinq études de cas ont permis de suivre la mise en place de projets alimentaires territoriaux. Elles ont montré que ceux-ci s'inscrivent dans un historique de la question agricole et alimentaire dans les territoires, les actions déjà présentes pouvant servir de première base pour constituer ces projets. Ces projets impliquent une multitude d'acteurs autour des acteurs territoriaux qui ont un rôle de pivot. Leur gouvernance n'est pas figée. Bien qu'il s'agisse de projets récents, des inflexions et des recompositions ont déjà pu être observées.

Pour aller plus loin :

Duvernoy I., Gonçalves A., Merville B. 2022. Etude du projet alimentaire de la ville d'Albi. *Focus du projet GATO*, 7 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03644481>.

Duvernoy I., Gonçalves A., Merville B. 2022. Etude du projet alimentaire du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides. Du soutien au secteur économique agricole à une politique alimentaire. *Focus projet GATO*, 7p. <https://hal.inrae.fr/hal-03644487>.

Gonçalves A., Duvernoy I., Merville B. 2022. Etude du projet alimentaire de Castelnaudary. D'une politique municipale sur l'alimentation saine à un projet inter-territorial. *Focus du projet GATO*, 7 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03756330>

Solans J, Jarrige F. 2022. Analyse de la mise en place d'une démarche de gouvernance agri-alimentaire au sein du Grand Narbonne. *Focus du projet GATO*, 7 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03904070>.

Solans J, Jarrige F. 2022. Analyse de la mise en place d'une démarche de gouvernance alimentaire au sein du Pays Cœur d'Hérault (PCH). *Focus du projet GATO*, 7 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03904088>.

Lot 3. Les légumeries, nouveaux acteurs de la relocalisation de l'alimentation

Amélie Gonçalves, Isabelle Duvernoy et Matthieu Moran

Objectif et méthodes

Le lot 3 du projet GATO conduit en 2021 a été consacré à l'analyse d'un type d'intermédiaire de la transformation approvisionnant en produits locaux la restauration collective : les légumeries.

Cinq études de cas de légumeries en Occitanie ont été menées : Agriviva (34), Barquette et Cie (82), Cuisine centrale d'Albi (81), Terra Alter Pays d'Oc (81), Terra Alter Gascogne (32). Elles avaient pour ambition de mieux cerner la nature de ces structures, mieux comprendre les tâches qu'elles accomplissent et le rôle qu'elles jouent dans la relocalisation des approvisionnements en légumes transformés et dans une éventuelle reterritorialisation des systèmes alimentaires dans lesquels elles s'insèrent. La manière dont elles interagissent avec les autres acteurs du territoire et les difficultés auxquelles elles sont confrontées ont de ce fait été également étudiées.

Sur le plan opérationnel : des activités qui tendent à se diversifier

La vocation première des structures étudiées, c'est-à-dire l'objectif identifié lors de leurs créations est la transformation de légumes à destination de la restauration collective. Cependant, ces activités évoluent et se diversifient au fil du temps.

En termes de transformation, ces légumeries réalisent très principalement de la 4ème gamme qui correspond à la demande des cantines. Mais elles développent d'autres activités de transformation en interne ou via partenariats (surgélation à Albi et Marciac, jus de fruits pour Agriviva) pour répondre à la demande des clients et / ou absorber des pics de production de légumes bruts. De plus, certaines légumeries développent des activités de plateformes, en revendant notamment des produits de producteurs et autres transformateurs ou grossistes afin de compléter leur gamme et répondre aux demandes des cantines voire d'autres clients.

Car, hormis le cas de l'atelier légumerie de la cuisine centrale d'Albi, la restauration collective n'est pas forcément le seul débouché des quatre légumeries privées. Ceci s'explique notamment par la saisonnalité de la restauration scolaire, une incertitude et volatilité persistante de ses demandes et à la mise en exergue (sans doute plus conjoncturelle) du besoin de diversification des débouchés avec la crise de la Covid-19.

Un important travail d'intermédiaire entre l'amont et l'aval

Les légumeries sont plus que des entités dédiées à la transformation de légumes. Elles apparaissent en effet comme des intermédiaires assurant un ensemble de fonctions pour la mise en lien de l'offre et de la demande locale, voire contribuant à la structuration de cette offre et de cette demande, qui ne va pas de soi. La mise en lien entre offre et demande se fait au travers des activités logistiques et de commercialisation environnant celle de transformation.

Construction de l'offre et de liens à l'amont

Les légumeries effectuent un travail de construction du réseau de fournisseurs qui constitue un enjeu clé auquel il est plus ou moins simple de faire face suivant le contexte dans lequel se trouve la structure (présence et type de production, soutien institutionnel). De plus, elles concourent au développement de l'offre locale pour la restauration collective en convaincant des producteurs de se tourner vers ce débouché. Elles tissent pour cela des partenariats parfois très étroits avec certains producteurs pour sécuriser les productions et penser l'adéquation de ces dernières avec la demande en termes de volumes et de variétés. Par ailleurs, les légumeries agissent comme « amortisseur » face aux aléas de production et de demande, d'une part en essayant de planifier les activités de transformation à l'année (coopératives - Terra Alter - et cuisine centrale) pour donner une visibilité aux producteurs sans avoir de leur côté (pour les coopératives) une telle visibilité sur les commandes à venir des cantines. Elles peuvent en outre s'engager à acheter des produits aux producteurs sans les avoir encore vendus aux cantines. Les légumeries contribuent ainsi à porter le « risque lié de la relocalisation », notamment en lien aux aléas de commande par les cantines, même si ce niveau de portage varie beaucoup selon les structures.

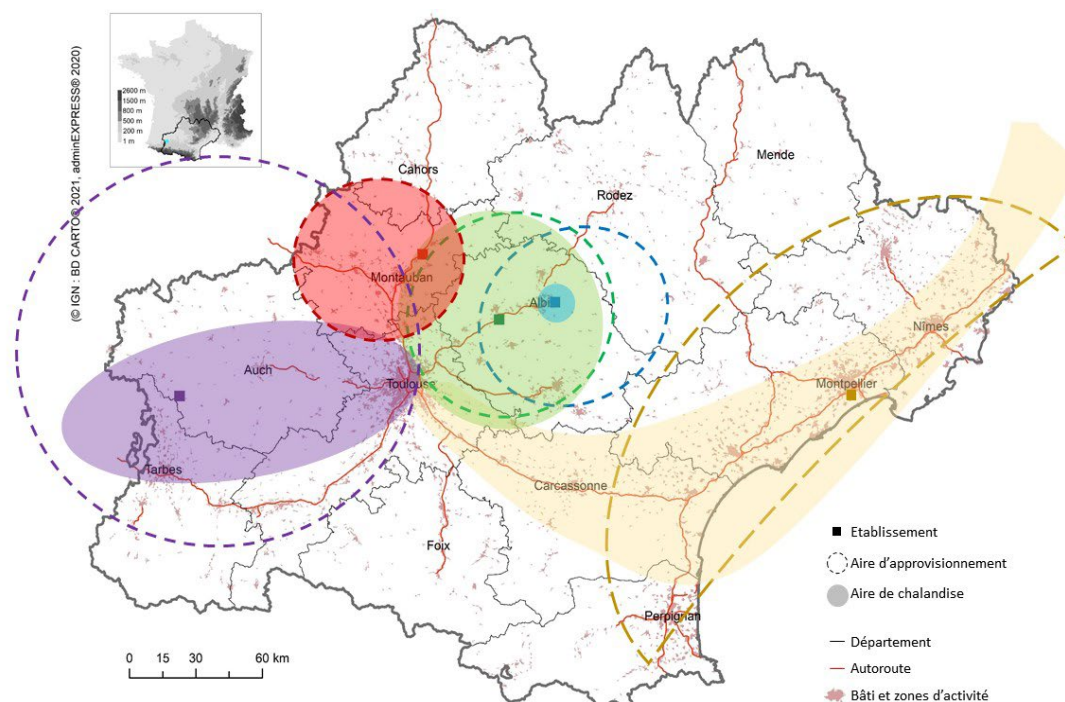
Construction de la demande et de liens à l'aval

Outre la circulation des flux de légumes de l'amont vers l'aval, les légumeries contribuent à transmettre les informations quant à l'origine et la qualité des produits locaux à leurs clients et peuvent en retour répercuter aux producteurs des informations/attentes de l'aval. Elles contribuent aussi à construire la demande en exerçant un travail permanent auprès des cantines pour les inciter à recourir à plus de produits locaux et de saison, voire en les aidant à mesurer leurs besoins en légumes locaux comme l'a fait Barquette et Cie. Il ressort cependant de ces études de cas que, pour les légumeries privées interrogées, trouver et stabiliser des débouchés est un travail de longue haleine, nécessitant un démarchage continu des cantines y compris de celles avec lesquelles elles ont déjà travaillé. Le recours aux marchés publics existe, mais n'est pas forcément la norme.

Des stratégies spatiales multiformes peu sensibles aux découpages administratifs

Les légumeries étudiées se donnent pour principe de privilégier les approvisionnements locaux. Le local renvoie d'abord au département pour trois des structures et les deux autres ont des aires plus étendues (voir carte ci-dessous). Cependant, ces aires ne fournissent pas la totalité des produits. Les contraintes de prix, le type de produits demandés par les cantines ou les contraintes locales de production peuvent amener les légumeries à acheter des légumes directement à des producteurs de zones où le coût de revient est plus faible. De plus, des critères politiques peuvent aussi expliquer la configuration de ces aires d'approvisionnement dans la mesure où les collectivités contribuant au financement des légumeries les incitent à travailler en priorité avec des producteurs situés sur leurs territoires.

Les aires de chalandise recoupent pour partie celles d'approvisionnement. Elles sont fonction de la présence d'une demande locale suffisante (notamment présence de cantines de taille moyenne commandant des volumes suffisants), des coûts logistiques, du chevauchement avec l'aire d'approvisionnement pour certaines légumeries et de la taille de la légumerie. Outre ces critères, les choix des collectivités en matière de priorité accordée à l'approvisionnement local et de modes de gestion des cantines contribuent à expliquer ces aires de chalandise.



Carte 1 : Aires d'approvisionnement récurrent auprès de producteurs et aires de chalandise à dire d'acteurs des cinq légumeries étudiées. (Les approvisionnements ponctuels en dehors de la région Occitanie ne sont pas représentés.)

Conclusion

Ces résultats permettent de tirer plusieurs enseignements pour les politiques alimentaires territorialisées en Occitanie. Par la diversité des fonctions qu'elles assurent, ces légumeries sont de véritables intermédiaires pour la relocalisation des approvisionnements. Or, leurs interrelations / complémentarités avec d'autres intermédiaires assurant des fonctions complémentaires ou similaires (par exemple plateformes logistiques) sont apparues au travers de ce travail comme encore peu pensées et à renforcer.

La relocalisation que portent ces structures est – comme le montre la carte ci-dessus – à géométrie variable. Cela conduit à se poser la question de l'échelle et des modalités de soutien, voire de portage les plus pertinentes, notamment pour éviter que les légumeries en zones peu denses ne délaissent les cantines proches pour privilégier des structures plus éloignées mais plus importantes et donc plus intéressantes d'un point de vue économique. Cela pose aussi la question du développement potentiel d'autres débouchés que la restauration sur les territoires d'implantation.

Enfin, les difficultés des structures privées à décrocher des marchés stables avec les cantines peuvent être interprétées comme le signe que la relocalisation des approvisionnements n'est sans doute encore que partiellement couplée avec une véritable reterritorialisation des systèmes alimentaires. Ainsi, si l'on souhaite que ce type de structure puisse perdurer, au même titre que les ateliers intégrés aux cuisines centrales, le volet de la gouvernance alimentaire consacré à la restauration collective (scolaire et au-delà) doit encore être renforcé à différentes échelles pour développer des coordinations pérennes.

Pour aller plus loin :

Gonçalves A., Duvernoy I., Moran B., 2022, *Étude du rôle et la place des légumeries dans la relocalisation des approvisionnements de la restauration collective en région Occitanie*. Focus dans le cadre du projet « Gouvernances Alimentaires Territoriales en Occitanie », 6 p. <https://hal.inrae.fr/hal-03868491>.

Lot 4. Acteurs de l'intervention sociale et alimentation : pratiques, représentations et intégration dans les Gouvernances Alimentaires Territoriales

Claire Néel, Coline Perrin, Louis Guillon

Objectif et méthodes

Le lot 4 du projet a été consacré à l'étude des relations entre travail social et alimentation en milieu rural. Il part du constat que l'alimentation des personnes en situation de précarité est peu documentée en milieu rural (Delfosse et al. 2019). Pourtant, les espaces ruraux soulèvent des enjeux de précarité spécifiques : un éloignement et une dispersion géographique, qui entraînent des enjeux de mobilité ; un taux de recours aux prestations sociales moindre ; un parc de logement ancien, dégradé et inadapté ; un faible niveau de qualification des individus ; une baisse de l'entraide et donc des solidarités qui jouent moins le rôle de filet de protection (De Sousa 2010).

De plus, alors que les PAT visent à mettre en synergie les acteurs du système alimentaire à l'échelle des territoires et intègrent, entre autres, des objectifs de lutte contre la précarité alimentaire, les textes de cadrage des PAT ne mentionnent pas les acteurs de l'intervention sociale.

A travers des entretiens auprès de travailleurs sociaux et d'agents en charge des PAT de deux Pays de l'Hérault (Pays Cœur d'Hérault et Pays Haut-Languedoc et Vignobles) et du Conseil départemental, ce travail avait pour objectif d'interroger à la fois la place de l'enjeu alimentaire dans les pratiques d'intervention sociale et l'intégration des acteurs de l'intervention sociale dans la gouvernance des PAT.

L'alimentation n'est pas au cœur du travail social

Cette recherche a mis en évidence que les travailleurs sociaux ne se sentent pas toujours légitimes pour intervenir sur les questions alimentaires et/ou n'ont pas tous les compétences pour l'intégrer dans leur accompagnement. De plus, l'alimentation relève de l'intimité des personnes, ce qui peut rendre ce sujet difficile à aborder pour certains publics reçus. Les travailleurs sociaux sont également confrontés à un paradoxe : les personnes accompagnées sont souvent dans des situations d'urgence vis-à-vis de l'alimentation, qui impliquent une réponse à court terme, quand leur mission consiste à les accompagner sur le long terme. À cela s'ajoute un manque de moyens financiers et humains des structures, freinant le développement d'actions autour de l'alimentation.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux évoquent une incompréhension voire une méconnaissance des PAT. Ces politiques apparaissent éloignées de leurs pratiques professionnelles quotidiennes, car abstraites et pensées sur un pas de temps trop long, alors qu'ils disent avoir « la tête dans le guidon ».

Mais l'alimentation est utilisée comme levier d'accompagnement des publics

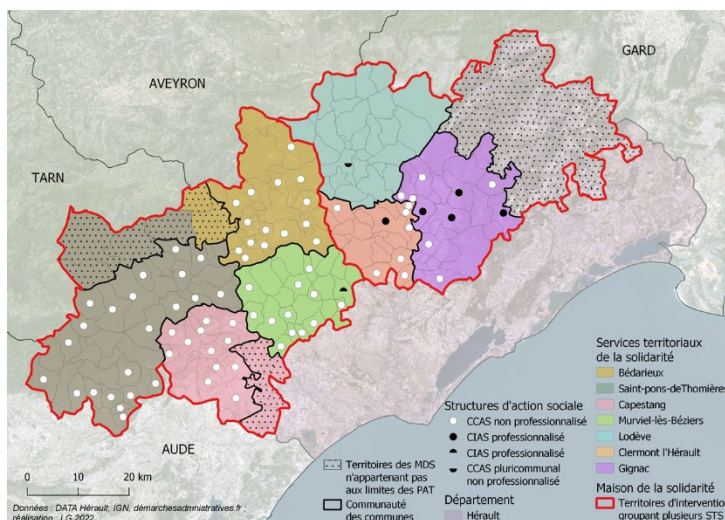
L'alimentation touche à différents aspects de la précarité (économique, sociale, de santé, etc.). Aussi, en fonction de la sensibilité des travailleurs sociaux aux enjeux alimentaires et du fonctionnement de leur structure de rattachement, certains abordent les questions alimentaires. Les modalités d'interventions sont diverses (orientation vers des structures d'aide alimentaire, ateliers cuisine, repas partagés, conseils de gestion du budget, distribution de bons alimentaires, etc.) et évoluent en fonction des besoins des publics cibles. Même si l'alimentation peut être une finalité, lorsqu'il s'agit par exemple d'orienter vers une aide alimentaire d'urgence, elle constitue souvent un levier pour accompagner les personnes sur d'autres problématiques (retrouver une stabilité financière, de l'estime de soi, créer de la cohésion sociale, etc.) ou un outil d'évaluation d'une situation sociale globale (la situation alimentaire est utilisée comme un référentiel de précarité).

Les spécificités des espaces ruraux en matière d'intervention sociale alimentaire

A l'échelle locale, l'interconnaissance individuelle apparaît plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. Si cette interconnaissance peut constituer un levier, facilitant l'entraide (notamment à travers des dons alimentaires informels), elle peut aussi constituer un frein, les personnes en situation de précarité alimentaire pouvant être plus réticentes à demander de l'aide par honte, peur de la stigmatisation.

Dans les espaces ruraux, l'organisation territoriale de l'intervention sociale varie. Par exemple, certaines communes disposent d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) professionnalisé, d'autres d'un CCAS géré par un élu, quand de nombreuses petites communes n'ont pas de CCAS (voir carte ci-contre). Cette hétérogénéité constitue un obstacle pour les personnes en situation de précarité et crée des inégalités d'accès aux dispositifs d'aide alimentaire.

Enfin, les territoires et échelles d'intervention du médico-social et ceux des politiques alimentaires diffèrent. Cette question de l'articulation des échelles d'intervention n'est pas spécifique à l'intervention sociale mais vient s'ajouter à d'autres difficultés.



Carte 2 : Des périmètres d'action différenciés entre politiques alimentaires territoriales et intervention sociale

La place de l'intervention sociale dans les PAT : entre soutien et portage de projets sociaux

Les Pays n'ont pas les compétences et/ou la légitimité en intervention sociale et d'autres acteurs des territoires peuvent avoir (pris) ce rôle. Cependant, les deux Pays enquêtés, comme un nombre croissant de territoires, souhaitent prendre en compte les enjeux de précarité alimentaire dans leur PAT. Ils ont alors besoin de s'appuyer sur d'autres acteurs, notamment de l'intervention sociale. Deux modalités ont pu être distinguées.

D'une part, un des Pays a pu s'appuyer sur un réseau d'acteurs institué sur le terrain et ayant déjà un historique de travail en commun. Une personne ressource interne au Pays a également permis de faire le pont entre acteurs de l'action sociale et des politiques alimentaires. Ces ressources (existence préalable d'un réseau d'acteurs de l'intervention sociale et présence en interne d'acteurs en position de pivot) ont été de réels atouts pour co-construire le volet social du PAT et permettre au Pays d'intervenir en tant que co-porteur d'actions sociales sur le territoire.

D'autre part, dans un contexte rural plus isolé, où le système d'acteurs est plus atomisé, un Pays a pu s'appuyer sur des acteurs ressource externes au territoire. Sur les questions sociales, en milieu rural, le Conseil Départemental constitue notamment un acteur clé. Développer une collaboration étroite avec les acteurs départementaux a facilité l'intégration des acteurs de l'intervention sociale dans le PAT et la mise en place d'actions. Le Pays se positionne alors en soutien à des projets sociaux sur son territoire.

Conclusion

Bien que l'enjeu alimentaire soit abordé dans le travail social, que ce soit en tant que réponse immédiate à des besoins, outil d'évaluation ou levier d'accompagnement, les acteurs de l'intervention sociale restent peu intégrés à la gouvernance des PAT. Ces politiques leur apparaissent relativement éloignées de leurs pratiques professionnelles, et les acteurs des PAT ont de leur côté une connaissance faible de l'organisation de l'action sociale sur leur territoire. Néanmoins, les enjeux de précarité alimentaire sont identifiés et se traduisent dans l'affichage d'un volet social dans les PAT. Pour le mettre en œuvre, les territoires peuvent adopter des stratégies différentes, en fonction de leurs ressources

(appui sur des acteurs internes faisant le lien entre action sociale et alimentation, ou développement de collaborations avec des acteurs externes). La présence de réseaux déjà constitués d'acteurs de l'intervention sociale sur un territoire constitue également une ressource essentielle sur laquelle les agents des PAT peuvent s'appuyer pour travailler sur la dimension sociale de leur politique alimentaire.

Pour aller plus loin :

Guillon L. et Néel C. 2022. Les acteurs de l'intervention sociale et l'alimentation dans les territoires ruraux. *Webinaire de fin du projet Gouvernances alimentaires territorialisées en Occitanie*. 24 novembre 2022. En ligne. <https://hal.inrae.fr/hal-03878393>

Conclusion

Ce projet a analysé différents types d'initiatives pour reterritorialiser l'alimentation. Il s'est agi de l'ensemble des initiatives proposées au financement du PNA, des PAT, d'interventions dans le champ de l'alimentation à destination des personnes en situation de précarité et enfin d'initiatives d'acteurs privés, telles que la création de légumeries pour structurer des circuits d'approvisionnement relocalisés. Le projet s'est déroulé dans une période particulière, où la pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance de la question de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire et « relancé » l'implication des collectivités territoriales dans le domaine alimentaire à travers le soutien de nouveaux projets alimentaires territoriaux.

Un des premiers enseignements du projet est la multiplicité des initiatives autour de la question alimentaire et leur abondance en ville et dans les métropoles régionales. L'examen des appels à projet du PNA de 2014 à 2019 souligne la diversité des acteurs portant ces initiatives, puisqu'à côté des PAT, largement portés par les collectivités territoriales et leurs groupements, une multitude d'actions ont été proposées par des types variés d'acteurs.

L'analyse de la gouvernance des projets alimentaires territoriaux pose la question de la façon dont localement ces différents acteurs et ces différentes initiatives, ne se déployant pas toujours à la même échelle, peuvent s'articuler, se compléter, entrer en synergie. Les études de cas confirment le rôle central des collectivités territoriales dans ces projets, notamment pour assembler les actions présentes, et y dédier de l'ingénierie, mais également la présence forte des organisations professionnelles agricoles (chambres d'agriculture mais aussi, dans certains projets, autres organismes), qui se formalise par la construction de gouvernances partenariales/multilatérales ou hybrides (Petrella et Richez-Battesti, 2012). La société civile est souvent citée comme un acteur important dans la reterritorialisation de l'alimentation (Viljoen et Wiskerke, 2012). Nous avons en effet constaté que la moitié des propositions d'actions dans le champ alimentaire soumise aux appels d'offre du PNA en Occitanie était portée par des associations. Leur forte implication dans la gouvernance des PAT paraît plus rare. La société civile est souvent présente de façon périphérique, en intervenant sur certaines actions ciblées. D'autres types d'acteurs se positionnent sur certaines thématiques, comme la précarité alimentaire ou l'approvisionnement de la restauration collective, sans forcément s'intégrer à la construction des PAT, en partie parce que travaillant à d'autres échelles.

En termes de gouvernance, la question du renforcement possible des articulations entre toutes ces initiatives de reterritorialisation de l'alimentation reste cruciale.

Références

- Banzo, M., Corade, N., et M. Lemarié-Boutry. 2022. Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains. *Economie Rurale*, 382: 95-110.
- Bonnefoy, S., et C. Brand. 2014. Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire. *Géocarrefour* 89(89/1-2). Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon: 95-103. doi: 10.4000/geocarrefour.9424.
- Brand, C., N. Bricas, D. Conaré, B. Daviron, J. Debru, L. Michel, et C.-T. Soulard. 2017. Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches. Update Sciences & technologies. Versailles: Quae.
- Darrot C., Marie M., Hochedez C., Guillemin P. et P. Guillermin. 2022. Chronologies de la transition vers l'alimentation locale dans quatre villes de l'Ouest : quels enseignements ? *Economie Rurale*, 382: 111-131.
- De Sousa, A. A. 2010. La pauvreté en milieu rural. *Pour* 205-206(2-3). Paris: GREP: 7-11. doi: 10.3917/pour.205.0007.
- Delfosse, C., M. Ferrand, G. Ganivet, et P. Grimault. 2019. La pauvreté en rural : quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 96(n°4). Association de géographes français: 688-711. doi: 10.4000/bagf.6171.
- Doernberg, A., Horn, P., Zasada, I. et A. Piorr. 2019. Urban food policies in German city regions: An overview of key players and policy instruments. *Food Policy*, 89.
- Duvernoy, I. 2018. Alternative voices in building a local food policy: Forms of cooperation between civil society organizations and public authorities in and around Toulouse. *Land Use Policy*, 75: 612-619.
- Duvernoy, I. et C.-T. Soulard. 2020. Smart Agriculture, grassroots initiatives and urban food governance: Case studies in two metropolitan areas in Southern France. In *Smart Development for Rural Areas*. London: Routledge.
- Guillot, L. et C. Blatrix. 2021. Alimentation, Etat et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014-2021). *Géographie, Economie, Société*, 23: 437-459.
- Hospes, O. et A. Brons. 2016. Food system governance: A systematic review. In: Kennedy, A., Liljebblad, J., *Food Systems Governance. Challenge for Justice, Equality and Human Rights*. London and New York: Routledge, 13-42.
- Le Gales, P. 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique* 45(1): 57-95. doi: 10.3406/rfsp.1995.403502.
- Le Velly, R., Désolé, M., et C. Chazoule. 2020. Reprendre la main sur le marché : la construction de circuits intermédiés innovants pour la viande bovine. *Revue Française de Socio-Économie*, 24:129-147.
- Loudiyi, S. 2020. Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : acteurs, échelles et gouvernance. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Université Clermont Auvergne.
- Macé, L. 2017. Rapport d'analyse comparative. La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les Projets Alimentaires Territoriaux. RnPAT, Chambres d'agriculture de France.
- Michel, L. et C.-T. Soulard. 2017. Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine ? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole. In *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, éd. C. Brand, N. Bricas, D. Conaré, B. Daviron, J. Debru, L. Michel, et C.-T. Soulard, 137-151. Update Sciences & technologies. Versailles: Quae.
- Noël J., Dogot T. et K. Maréchal. 2019. Approvisionnement local de la RHD, structures d'intermédiation et circuits courts de proximité. Une triade performante ? Perspectives de réflexions wallonnes. XIII^{ème} journées de la recherche en sciences sociales "L'innovation sociale", INRA-SFER-CIRAD, déc. 2019, Bordeaux.
- Paoli J.-C., Soulard C.T., 2003. Comment écrire la chronique d'un dispositif territorial ? Note méthodologique du projet inter-unités INRA-SAD « réseaux, interactions et dispositifs territoriaux »
- Petrella, F., et N. Richez-Battesti. 2012. Les logiques d'interaction entre associations et institutions publiques dans la gouvernance locale. *Informations sociales* 172(4). Paris: Caisse nationale d'allocations familiales, 81-90. doi: 10.3917/inso.172.0081.
- Pillon, A. 2011. Le système alimentaire : un levier de développement durable pour les territoires sous influence urbaine. Mémoire de Mastère Acterra, cursus Gref, Paris: AgroParisTech.
- Torre, A., et J.-B. Traversac. 2011. Territorial Governance. Local Development, Rural Areas and Agrofood Systems. Physica Heidelberg.
- Viljoen A. et J.S.C. Wiskerke. 2012, Sustainable food planning: evolving theory and practice, Wageningen Academic Publishers, 600 p.



Pour citer ce document :

Duvernoy I., Gonçalves A., Guillon L., Jarrige F., Michel L., Néel C., Perrin C., Rouquier O., Scheromm P., Soulard C.T., Vonthron S. 2023. Synthèse du projet Gouvernances alimentaires territorialisées en Occitanie, 17 p.